

Barème Eco-systèmes

Montants d'éco-participation valables à partir du 1^{er} janvier 2013

(Les flèches vertes  indiquent les modifications par rapport au barème du 01/08/2011)

Catégorie (au sens de l'article R543-172 du Code de l'Environnement)	Code d'éco- participation	Libellé du code d'éco-participation	Montant (€HT) d'éco-participation
Catégorie 1 « gros appareils ménagers »	01.1a	Gros GEM Froid (> 40 kg) avec fluide frigorigène de PRG ≤ 15	10,87 €
	01.1b	Gros GEM Froid (> 40 kg) avec fluide frigorigène de PRG > 15	13,04 €
		Petit GEM Froid (≤ 40 kg) avec fluide frigorigène de PRG ≤ 15	
		GEM hors froid	
	01.2a	Pompe à chaleur réversible et climatiseur avec fluide frigorigène de PRG > 15 nécessitant une récupération de leurs fluides frigorigènes au moment de leur désinstallation par des professionnels, avant leur entrée en site de traitement (type multi-blocs / multi-splits,...) pré-chargé	5,02 €
		Pompe à chaleur réversible et climatiseur pré-chargés avec fluide frigorigène de PRG < 15 pompe à chaleur « chaud seul », chauffe-eaux thermodynamique ne faisant pas l'objet d'une récupération de leurs fluides frigorigènes au moment de leur désinstallation, avant leur entrée en site de traitement (type monoblocs,...)	
	01.2b	Petit GEM Froid (≤ 40 kg) avec fluide frigorigène de PRG > 15	6,02 €
		Pompe à chaleur réversible et climatiseur avec fluide frigorigène de PRG > 15 ne faisant pas l'objet d'une récupération de leurs fluides frigorigènes au moment de leur désinstallation, avant leur entrée en site de traitement (type climatiseurs à roulettes, monoblocs,...)	
	01.2c	Pompe à chaleur réversible et climatiseur pré-chargés avec fluide frigorigène de PRG < 15, pompe à chaleur « chaud seul », chauffe-eaux thermodynamique nécessitant une récupération de leurs fluides frigorigènes au moment de leur désinstallation par des professionnels, avant leur entrée en site de traitement (type multi-blocs / multi-splits,...)	4,18 €
	01.3	Moyen électroménager	1,67 €
	01.4	Gros équipement pour la ventilation	0,84 €
	01.5	Moyen équipement pour la ventilation	0,42 €
	01.6	Petit équipement pour la ventilation	0,08 €
	01.7	Chauffe-eau à accumulation, ballon	3,34 €
01.8	Gros appareil de chauffage électrique	0,84 €	
01.9	Moyen appareil de chauffage électrique	0,42 €	
01.10	Petit appareil de chauffage électrique	0,08 €	
Catégorie 2 « petits appareils ménagers »	 02.1a	PEM, excepté les aspirateurs dont certaines pièces plastiques > 25 g contiennent des retardateurs de flamme bromés	0,42 €
	 02.1b	Aspirateurs dont certaines pièces plastiques > 25 g contiennent des retardateurs de flamme bromés	0,50 €
	 02.2	Petit PEM, à l'exception des produits d'hygiène, beauté, santé	0,13 €
	 02.3	Très petit PEM, produits d'hygiène, beauté, santé	0,04 €



Barème Eco-systèmes

Montants d'éco-participation valables à partir du 1^{er} janvier 2013

(Les flèches vertes ➤ indiquent les modifications par rapport au barème du 01/08/2011)

Catégorie (au sens de l'article R543-172 du Code de l'Environnement)	Code d'éco- participation	Libellé du code d'éco-participation	Montant (€HT) d'éco-participation
Catégorie 3 « équipements informatiques et de télécommunications »	03.1	Moniteur de très grande taille (> 42 pouces)	6,69 €
	03.2	Moniteur de taille moyenne (<= 42 pouces et > 37 pouces)	3,34 €
	03.3	Moniteur de petite taille (<= 37 pouces et > 24 pouces)	1,67 €
	03.4	Moniteur de très petite taille (<= 24 pouces et > 7 pouces) Ordinateur fixe	0,84 €
	03.5a	Ordinateur portable sans lampes contenant du mercure ou sans présence de pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	0,25 €
	03.5b	Ordinateur portable avec lampes contenant du mercure et présence de pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	0,30 €
	03.6	IT	0,42 €
	➤ 03.7	Petit IT	0,04 €
	03.8a	Téléphone mobile avec chargeur universel	0,01 €
	03.8b	Téléphone mobile sans chargeur universel	0,02 €
Catégorie 4 « matériel grand public »	04.1a	TV de grande taille (> 42 pouces) sans lampe contenant du mercure ou sans pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	6,69 €
	04.1b	TV de grande taille (> 42 pouces) avec lampe contenant du mercure et pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	8,03 €
	04.2a	TV de taille moyenne (<= 42 pouces et > 37 pouces) sans lampe contenant du mercure ou sans pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	3,34 €
	04.2b	TV de taille moyenne (<= 42 pouces et > 37 pouces) avec lampe contenant du mercure et pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	4,01 €
	04.3a	TV de petite taille (<= 37 pouces et > 24 pouces) sans lampe contenant du mercure ou sans pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	1,67 €
	04.3b	TV de petite taille (<= 37 pouces et > 24 pouces) avec lampe contenant du mercure et pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	2,00 €
	04.4a	TV de très petite taille (<= 24 pouces et > 7 pouces) sans lampe contenant du mercure ou sans pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés Gros EGP	0,84 €
	04.4b	TV de très petite taille (<= 24 pouces et > 7 pouces) avec lampe contenant du mercure et pièces plastiques > 25 g contenant des retardateurs de flamme bromés	1,01 €
	04.5	Moyen EGP	0,25 €
	➤ 04.6	Petit EGP	0,04 €

Barème Eco-systèmes

Montants d'éco-participation valables à partir du 1^{er} janvier 2013

(Les flèches vertes ➤ indiquent les modifications par rapport au barème du 01/08/2011)

Catégorie (au sens de l'article R543-172 du Code de l'Environnement)	Code d'éco- participation	Libellé du code d'éco-participation	Montant (€HT) d'éco-participation
Catégorie 6 « outils électriques et électroniques »	06.1	Petit outillage	0,17 €
	06.2	Gros outillage	1,25 €
Catégorie 7 « jouets, équipements de loisir et de sport »	07.1	Petit jouet, équipement de loisir et de sport (<= 500 g)	0,04 €
	➤ 07.2	Moyen jouet, équipement de loisir et de sport (<=10 kg et > 500 g)	0,08 €
	07.3	Gros jouet, équipement de loisir et de sport (> 10kg)	1,25 €
Catégorie 8 « dispositifs médicaux »	08.1	Gros équipement médical (> 5 kg)	0,84 €
	08.2	Petit équipement médical (<= 5 kg)	0,08 €
Catégorie 9 « instruments de contrôle et de surveillance »	09.1	Équipement de contrôle et de surveillance, sans écran ou avec écran <= 7 pouces	0,08 €
	09.2	Équipement de contrôle et de surveillance, avec écran > 7 pouces	0,84 €
Catégorie 10 « distributeurs automatiques »	10.0	Distributeur automatique	10,87 €